

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318375-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 juillet 2023

Publié le 4 juillet 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023  
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

**Suite à la convocation en date du 9 juin 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Sébastien LEPRETRE, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Stéphane DIEUSAERT, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Elisabeth MASSE, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Philippe WAYMEL.

**OBJET** : "Le Nord, Terre de Mémoire Vivante" : 3 parcours mémoriels au titre de l'année 2023/2024.

Vu le rapport DC/2023/279

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

## **DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention de 300 000 € maximum, à l'association « Mémorial de la Shoah » à Paris, pour l'organisation des parcours mémoriels à destination de groupes de collégiens du Nord prévu en 2024 ;
  - d'imputer la dépense d'un montant de 300 000 € maximum sur le programme 16001OP006 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions, dont le lancement de l'appel à projets auprès des établissements.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 57.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE, DENYS et VAN CAUWENBERGE (porteuse du pouvoir de Monsieur SEGUIN), ainsi que par Messieurs BELLEVAL (porteur du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE), CAUCHE, RENAUD, VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur HIRAUX) et VERFAILLIE (porteur du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY).

Monsieur RINGOT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur PLOUY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame DELRUE.

Vote intervenu à 18 h 18.

Au moment du vote, 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 13

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 69 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 69

Majorité des suffrages exprimés : 35

Pour : 69 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 26 juin 2023**

OBJET : "Le Nord, Terre de Mémoire Vivante" : 3 parcours mémoriels au titre de l'année 2023/2024.

Le Département du Nord mène une politique éducative volontariste ambitieuse en faveur des collèves et des collégiens et propose un nouveau dispositif « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante ». Dans le cadre de ce dispositif, le Département du Nord s'associe à l'Education Nationale et souhaite conclure un partenariat avec le Mémorial de la Shoah.

A travers le PEDC « Bien vivre au collège 2023-2026 », le Département du Nord a mis l'accent sur l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines comme rempart au racisme, à l'antisémitisme et à toutes formes de discriminations et encourage les établissements scolaires dans leurs projets pédagogiques axés sur « le devoir de mémoire » et les collégiens à devenir des ambassadeurs de la paix.

Le Département affirme son attachement au devoir de mémoire et à la préservation du patrimoine mémoriel. En encourageant le devoir de mémoire dans les collèges, le Département vise à contribuer à la formation de citoyens responsables et conscients de leur passé, capables de prendre des décisions éclairées et de contribuer positivement à la société. En apprenant des erreurs du passé, les élèves sont encouragés à promouvoir la paix, la tolérance, le respect des droits de l'homme et la diversité culturelle. Le devoir de mémoire au collège constitue en effet un concept éducatif qui permet de sensibiliser les élèves à l'histoire et à la mémoire collective, en particulier en ce qui concerne les événements tragiques du passé tels que les guerres, les génocides et les violations des droits de l'homme. L'objectif principal est donc d'encourager les jeunes générations à comprendre, à préserver et à transmettre la mémoire de ces événements afin de prévenir la répétition des erreurs passées. Il s'agit d'une responsabilité collective de transmettre la mémoire collective aux générations futures et de préserver le devoir de se souvenir des générations précédentes.

Cet engagement est particulièrement essentiel dans le contexte de crise actuelle et de guerre aux portes de l'Europe, mais également pour honorer la mémoire des résistants et des victimes nordistes.

En effet, de par sa situation géographique, le Nord a été durement touché lors des deux guerres mondiales : au cœur des combats, sa population a subi les bombardements et les exactions de l'occupation allemande. C'est pourquoi le Département entend transmettre le devoir de mémoire lié aux deux guerres mondiales, de la Résistance et de la Shoah, car donner les clés de compréhension de l'histoire aux jeunes générations fait partie des acquis essentiels en matière d'éducation.

Le Département du Nord défend la nécessité de réinterroger, sans cesse, le passé pour bâtir une société citoyenne et en assurer la paix.

Les objectifs du dispositif « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante », sont de sensibiliser les élèves à l'Histoire locale et nationale, aux grands conflits mondiaux, de valoriser le patrimoine départemental, de transmettre les valeurs citoyennes et de responsabiliser les jeunes en tant que passeurs de mémoire. Il vise également la labellisation de Classes Nord Mémoire, des voyages scolaires sur des lieux de

mémoire, la mise en place d'ateliers et la participation au concours national de la résistance et de la déportation.

## **I. PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DU NORD ET LE MÉMORIAL DE LA SHOAH**

Le Département du Nord et le Mémorial de la Shoah ont décidé de conclure un partenariat pour proposer des actions dans les collèges du territoire. L'objectif est de sensibiliser les élèves et les équipes éducatives à l'histoire de la Shoah, aux génocides du 20<sup>ème</sup> siècle et de lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination.

Le Mémorial de la Shoah, reconnu comme Centre de documentation et d'histoire des génocides, est un acteur incontournable de la transmission des valeurs citoyennes et du devoir de mémoire. Héritier du Centre de documentation juive contemporaine et du Mémorial du martyr juif, érigé en 1956, il dispose d'un savoir-faire dans la création de ressources pédagogiques sur l'enseignement de la Shoah et sur l'histoire des génocides du 20<sup>ème</sup> siècle.

## **II. « LE NORD, TERRE DE MÉMOIRE VIVANTE » : 3 PARCOURS MÉMORIELS**

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des collèges publics et privés du Département et s'articule autour de trois parcours :

- **1. Parcours de mémoire dans le Département, avec des structures partenariales de mémoires (ex. Musée de la Résistance et de la Déportation, les archives départementales, la maison natale du Général de Gaulle à Lille...)**
  - Apprentissage de l'histoire : Les élèves étudient des périodes historiques spécifiques, y compris les événements traumatisants tels que la Seconde Guerre mondiale, l'Holocauste. Dans le cadre de ce parcours, l'enseignement du devoir de mémoire vise également à développer des compétences chez les élèves, telles que l'esprit critique, l'empathie, la capacité à remettre en question les stéréotypes et les préjugés, ainsi que la capacité à comprendre l'impact des événements historiques sur le monde contemporain. Il est essentiel de souligner que le devoir de mémoire ne se limite pas seulement à l'histoire européenne ou occidentale. Il englobe également les événements tragiques survenus dans d'autres parties du monde, tels que le génocide arménien, le génocide rwandais, les crimes contre l'humanité en ex-Yougoslavie, et bien d'autres encore. L'objectif est de fournir une perspective globale et d'encourager la compréhension interculturelle.
  - Témoignages de survivants : Dans certains cas, des survivants de ces événements ou leurs descendants peuvent intervenir dans les établissements scolaires pour partager leurs expériences personnelles. Ces témoignages apportent une perspective humaine et vivante aux événements étudiés, permettant aux élèves de se sentir plus proches de l'histoire et de comprendre son impact sur les individus.
  - Projets commémoratifs : Les collèges peuvent organiser, en lien avec les familles et les associations d'anciens combattants, des projets commémoratifs tels que des cérémonies, des expositions, des lectures de textes, des représentations théâtrales ou des concours d'écriture sur des thèmes liés à la mémoire collective. Ces projets encouragent la créativité des élèves, tout en les sensibilisant à l'importance de se souvenir. Ils peuvent également participer à des journées commémoratives nationales ou locales et prendre part à des cérémonies officielles afin de se rappeler solennellement des événements passés.

- Éducation à la tolérance et au respect : Le devoir de mémoire ne se limite pas seulement à l'étude des événements passés, mais vise également à promouvoir des valeurs telles que la tolérance, le respect des différences et la prévention des discriminations.
- La participation au "Concours national de la Résistance et de la déportation". Les élèves sont encouragés à réfléchir sur l'engagement dans la Résistance notamment le rôle des femmes résistantes.

L'objectif est d'engager les élèves de manière active et réflexive, afin qu'ils puissent tirer des leçons du passé, réfléchir aux causes de ces événements tragiques et à la manière dont ils peuvent contribuer à la construction d'un monde meilleur et plus inclusif.

- **2. Parcours de mémoire en France :**

- Visites de lieux de mémoire : Les élèves peuvent être amenés à visiter des musées, des mémoriaux, des camps de concentration, des sites historiques et d'autres endroits liés aux événements étudiés. Ces visites permettent aux élèves de se confronter concrètement à l'histoire et de ressentir une connexion émotionnelle avec les victimes. Dans le cadre de ce parcours, il est prévu un déplacement sur le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof en Alsace.

- **3. Parcours de mémoire en Europe, un déplacement sur le site de l'ancien camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau en Pologne.**

En se plongeant dans les lieux et à travers les récits et les témoignages des personnes qui ont souffert dans les camps d'extermination, les élèves sont amenés à développer une compréhension approfondie des causes, des conséquences et des leçons à tirer de ces événements tragiques, mais, également à réfléchir sur l'importance de préserver la mémoire collective et de contribuer à un avenir meilleur. Cela les encourage à réfléchir sur les valeurs fondamentales de justice, de liberté et de dignité humaine et à agir de manière bienveillante envers autrui.

Huit Classes Nord Mémoire pourraient être concernées pour chacun des parcours.

Les projets pédagogiques de voyages scolaires sur le travail de mémoire, accompagnés financièrement par le Département, devront donner lieu à la production par l'établissement d'un compte-rendu (bilan de l'action, carnet de voyage, exposition, support vidéo, création d'un site internet, etc...) et d'une restitution ouverte aux communautés éducatives. Il sera transmis au Département et permettra un bilan a posteriori des projets soutenus et à une évaluation du dispositif.

Ainsi, un appel à projets sera lancé auprès des collèges publics et privés du Nord, à destination des élèves de 3<sup>ème</sup> pour un déplacement à Auschwitz au printemps 2024. Un groupe représentatif de collégiens particulièrement motivés sera ainsi constitué pour élaborer le projet et participer au voyage d'étude de deux jours en Pologne.

Le Mémorial de la Shoah proposera un programme d'actions de sensibilisation et d'information des collégiens à l'histoire de la Shoah, comportant diverses actions. Il organisera, sur le plan logistique (transport, hébergement, restauration...) notamment le voyage mémoriel en Pologne.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer une subvention de 300 000 € maximum, à l'association « Mémorial de la Shoah » à Paris, pour l'organisation des parcours mémoriels à destination de groupes de collégiens du Nord prévu en 2024 ;
- d'imputer la dépense d'un montant de 300 000 € maximum sur le programme 16001OP006 ;

- de m'autoriser à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions, dont le lancement de l'appel à projets auprès des établissements.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16001OP006	16001E25	349 500 €	49 500 €	300 000 €

Christian POIRET  
Président du Département du Nord